



Bureau des radiocommunications (BR)

Corrigendum 3 à la
Circulaire administrative
CACE/942

Le 10 juillet 2020

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Objet: **Réunion de la Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de Terre), Genève, 31 juillet 2020**

1 Introduction

La présente Circulaire administrative vient compléter les renseignements fournis dans la Circulaire administrative [CACE/942](#) et ses deux corrigenda. En raison de la persistance des circonstances exceptionnelles dues à la flambée de la maladie à coronavirus ([COVID-19](#)), les États Membres de l'UIT ont été consultés, à l'aide du Corrigendum 2 à la Circulaire administrative CACE/942, sur la question de savoir si la réunion de la Commission d'études 5 pouvait être organisée de manière entièrement électronique (réunion virtuelle/participation à distance uniquement) à la date prévue du 31 juillet 2020, et si cette réunion pouvait se tenir exceptionnellement en anglais uniquement. La date limite de soumission des réponses à ces deux consultations était le 30 juin 2020.

2 Résultats du processus de consultation

La présente Circulaire administrative a pour but de rendre compte des résultats de ces deux consultations. Le Département des commissions d'études des radiocommunications n'a reçu aucune objection à l'encontre de l'organisation de la réunion de la Commission d'études 5 de manière virtuelle le 31 juillet 2020. En conséquence, la réunion de la Commission d'étude 5 aura lieu de manière virtuelle.

Le Département des commissions d'études des radiocommunications n'a reçu aucun commentaire concernant la proposition visant à organiser exceptionnellement la réunion virtuelle de la Commission d'études 5 en anglais uniquement. Néanmoins, étant donné que l'ordre du jour proposé de la réunion de la Commission d'études 5 contient, comme indiqué dans le Corrigendum 2 à la Circulaire administrative CACE/942, certaines Recommandations qui seront examinées pour adoption lors de la réunion prévue ou par correspondance, après consultation de l'équipe de direction de la Commission d'études 5 de l'UIT-R, il a été décidé que la réunion se tiendrait dans les six langues de l'Union.

Pour toute question complémentaire relative à la présente Lettre circulaire, veuillez contacter le Conseiller de la Commission d'études 5, M. Uwe Löwenstein, à l'adresse uwe.loewenstein@itu.int.

Mario Maniewicz
Directeur